

**FONDS RADIOSTAR**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 AOÛT 2020**

**FONDS RADIOSTAR**

**ÉTATS FINANCIERS**

**31 AOÛT 2020**

	<b>Page</b>
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	2 - 3
RÉSULTATS	4
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET	5
BILAN	6
FLUX DE TRÉSORERIE	7
NOTES COMPLÉMENTAIRES	8 - 12

## **RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT**

### **Aux administrateurs de Fonds RadioStar**

#### **Opinion**

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **Fonds RadioStar (la « Fondation »)**, qui comprennent le bilan au 31 août 2020 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de **Fonds RadioStar** au 31 août 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

#### **Fondement de l'opinion**

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Fondation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

#### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fondation.

#### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de

s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fondation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fondation à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

(1)



Anjou,  
Le 19 novembre 2020

<sup>1</sup> Monique Beaulieu, CPA auditrice, CGA

**FONDS RADIOSTAR****RÉSULTATS****EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020****4**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>PRODUITS</b>		
Contributions des entreprises de radiodiffusion	4 082 767 \$	3 697 320 \$
Honoraires de gestion - ACR	<u>(10 500)</u>	<u>(10 500)</u>
	4 072 267	3 686 820
Intérêts	376 174	382 975
Distributions sur parts de fonds communs de placement	17 235	14 176
Gain (perte) matérialisé(e) sur la disposition de placements	89 011	(53 083)
Gain (perte) non matérialisé(e) sur la juste valeur de placements	<u>(5 491)</u>	<u>85 403</u>
	<u>4 549 196</u>	<u>4 116 291</u>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et avantages sociaux	283 840	281 024
Honoraires professionnels	12 072	12 072
Loyer	43 330	43 360
Communications	14 165	15 805
Assurances	1 701	1 687
Frais de réunion	1 261	2 051
Frais financiers	<u>110</u>	<u>695</u>
	<u>356 479</u>	<u>356 694</u>
<b>EXCÉDENT DISPONIBLE POUR LES CONTRIBUTIONS D'AIDE</b>	<b>4 192 717</b>	<b>3 759 597</b>
Contributions d'aide	<u>3 289 020</u>	<u>3 145 452</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES AVANT AMORTISSEMENT</b>	<b>903 697</b>	<b>614 145</b>
Amortissement des autres éléments d'actif	<u>4 535</u>	<u>4 536</u>
<b>EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<u><u>899 162 \$</u></u>	<u><u>609 609 \$</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS RADIOSTAR****ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020****5**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>ACTIF NET NON AFFECTÉ</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>16 998 791 \$</b>	16 236 415 \$
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<b>899 162</b>	609 609
Affectation interne	<u><b>(28 006)</b></u>	<u>152 767</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><b>17 869 947 \$</b></u>	<u>16 998 791 \$</u>
<b>ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE (note 4)</b>		
<b>SOLDE AU DÉBUT</b>	<b>1 762 135 \$</b>	1 914 902 \$
Affectation interne	<u><b>28 006</b></u>	<u>(152 767)</u>
<b>SOLDE À LA FIN</b>	<u><b>1 790 141 \$</b></u>	<u>1 762 135 \$</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS RADIOSTAR****BILAN****AU 31 AOÛT 2020****6**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>ACTIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Encaisse	3 440 691 \$	2 666 130 \$
Débiteurs	138 648	114 191
Intérêts courus à recevoir	281 393	276 064
Dépôts bancaires, taux variant entre 2,20 % et 3,20 %, échéant entre septembre 2020 et juillet 2021	7 000 000	3 500 000
Frais payés d'avance	4 173	3 491
	<u>10 864 905</u>	6 559 876
<b>PLACEMENTS, AU COÛT (note 5)</b>	<b>100 000</b>	100 000
<b>PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR (note 6)</b>	<b>8 715 996</b>	12 115 241
<b>AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF (note 7)</b>	<b>1 724</b>	6 259
	<u>19 682 625 \$</u>	<u>18 781 376 \$</u>
<b>PASSIF</b>		
<b>COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 8)	22 537 \$	20 450 \$
<b>ACTIF NET</b>		
Non affecté	17 869 947	16 998 791
Grevé d'une affectation interne (note 4)	1 790 141	1 762 135
	<u>19 660 088</u>	<u>18 760 926</u>
	<u>19 682 625 \$</u>	<u>18 781 376 \$</u>

**AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

---

**Jean-Pascal Lemelin**  
Président

---

**Solange Drouin**  
Trésorière

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**FONDS RADIOSTAR****FLUX DE TRÉSORERIE****EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2020****7**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
Contributions des entreprises de radiodiffusion encaissées	<b>4 047 811 \$</b>	3 647 109 \$
Intérêts encaissés	<b>370 845</b>	286 546
	<u><b>4 418 656</b></u>	<u>3 933 655</u>
Contributions d'aide versées	<b>3 289 020</b>	3 145 452
Achats de biens et services payés	<b>73 745</b>	83 156
Rémunération du personnel payée	<b>281 330</b>	278 552
	<u><b>3 644 095</b></u>	<u>3 507 160</u>
	<u><b>774 561</b></u>	<u>426 495</u>
<b>INVESTISSEMENT</b>		
Acquisition d'autres éléments d'actif	-	(3 449)
Acquisition de parts de fonds communs de placement	<b>(3 109 667)</b>	(3 014 772)
Disposition de parts de fonds communs de placement	<b>3 109 667</b>	3 014 772
Acquisition de dépôts bancaires à terme	<b>(3 500 000)</b>	(11 000 000)
Disposition de dépôts bancaires à terme	<b>3 500 000</b>	11 100 000
Acquisition de parts en capital Desjardins	-	(100 000)
	<u>-</u>	<u>(3 449)</u>
<b>AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	<b>774 561</b>	423 046
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u><b>2 666 130</b></u>	<u>2 243 084</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><b>3 440 691 \$</b></u>	<u>2 666 130 \$</u>

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

## 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

Fonds RadioStar a été constitué en organisme sans but lucratif et sans capital-action le 16 février 2001 en vertu de la Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif. En décembre 2013, Fonds RadioStar a prorogé ses statuts en vertu de l'article 211 de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Destiné en priorité au développement des artistes émergents, Fonds RadioStar, un organisme sans but lucratif, appuie par un financement significatif les projets de promotion des maisons de disques susceptibles d'avoir un véritable impact sur la carrière des artistes canadiens d'expression française. Il apporte un soutien additionnel en complétant les programmes d'aide existants et assure un second souffle aux projets de commercialisation. Fonds RadioStar verse aux maisons de disques admissibles des contributions non remboursables.

En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec, Fonds RadioStar est un organisme sans but lucratif et, de ce fait, n'est pas soumis à l'impôt sur le revenu.

## 2. FINANCEMENT DE L'ORGANISME

Les produits du Fonds RadioStar proviennent de contributions financières d'entreprises de radiodiffusion par l'entremise de l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR).

## 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

### Comptabilisation des produits

Fonds RadioStar utilise la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports au Fonds RadioStar et à son pendant anglophone, Radio Starmaker Fund, proviennent de contributions financières des entreprises de radiodiffusion exigées par le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) lors de transactions d'acquisition d'entreprises de radiodiffusion. Minimale, 3 % de la valeur de telles transactions doit être versé à ces deux nouveaux fonds de commercialisation de la musique canadienne.

De façon générale, lorsque les transactions d'acquisition ont trait à des stations francophones, 80 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar; lorsque les transactions sont reliées à des stations anglophones, 20 % du 3 % est versé au Fonds RadioStar. L'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) a la responsabilité de percevoir les 3 % de la valeur des transactions qu'elle redistribue aux deux fonds, conformément aux modalités de paiement qui ont été acceptées par le CRTC. Ces contributions financières sont comptabilisées conformément aux décisions du CRTC, lorsque l'encaissement est raisonnablement assuré. Les produits d'intérêts et les distributions sur parts de fonds communs de placement sont comptabilisés au fur et à mesure qu'ils sont gagnés.

### 3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (SUITE)

#### Instruments financiers

##### *Évaluation des instruments financiers*

Fonds RadioStar évalue initialement ses actifs et ses passifs financiers à la juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des parts de fonds communs de placement qui sont évaluées à la juste valeur.

#### Autres éléments d'actif

Les autres éléments d'actif sont comptabilisés au coût. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur une période de 4 ans.

#### Apports reçus en services

Les membres du conseil d'administration du Fonds RadioStar assistent aux réunions du conseil sans recevoir de compensation financière. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus en services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

#### Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de Fonds RadioStar consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie l'encaisse et les dépôts bancaires à terme ou rachetables d'une durée de moins de trois mois, à partir de la date d'acquisition.

### 4. ACTIF NET GREVÉ D'UNE AFFECTATION INTERNE

Le conseil d'administration a affecté des actifs nets d'un montant de 1 790 141 \$ (1 762 135 \$ en 2019) afin de couvrir le paiement des engagements relatifs aux contributions d'aide pour lesquelles l'organisme est engagé au 31 août 2020.

### 5. PLACEMENTS, AU COÛT

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Parts de capital de la Fédération des caisses Desjardins, au taux de 4,25 %, au coût	<u>100 000 \$</u>	<u>100 000 \$</u>

## 6. PLACEMENTS, À LA JUSTE VALEUR

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Dépôts bancaires, taux variant entre 2,20 % et 2,75 %, échéant entre septembre 2021 et novembre 2021	5 500 000 \$	9 000 000 \$
Parts de fonds communs de placement, à la juste valeur	<u>3 215 996</u>	<u>3 115 241</u>
	<u><u>8 715 996 \$</u></u>	<u><u>12 115 241 \$</u></u>

## 7. AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

	<u>2020</u>		<u>2019</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Logiciels	3 449 \$	1 725 \$	1 724 \$
Site Web	14 694	14 694	-
	<u>18 143 \$</u>	<u>16 419 \$</u>	<u>1 724 \$</u>
			<u>6 259 \$</u>

## 8. CRÉDITEURS

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Frais courus	- \$	423 \$
Salaires à payer	20 424	17 970
Retenues à la source à payer	2 113	2 057
	<u>22 537 \$</u>	<u>20 450 \$</u>

## 9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Fondation a effectué les opérations suivantes avec des entreprises apparentées : contributions des entreprises de radiodiffusion pour un montant de 3 645 691 \$ (2 921 497 \$ en 2019) et contributions d'aide pour un montant de 467 442 \$ (660 446 \$ en 2019).

Ces dernières sont apparentées en raison du fait que leurs représentants administrent l'organisme. Ces entreprises apparentées répondent à tous les critères établis par Fonds RadioStar et, de ce fait, ne bénéficient d'aucun statut particulier ou privilège par leur représentativité au conseil d'administration.

**9. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS (SUITE)**

Ces opérations, effectuées dans le cours normal des activités, sont mesurées à la valeur d'échange et les administrateurs considèrent que ces opérations ont été conclues aux mêmes conditions que les opérations courantes avec des tiers non apparentés.

**10. ENGAGEMENTS****Contributions d'aide**

Fonds RadioStar présente un solde résiduel d'engagements en fin d'exercice totalisant 1 790 141 \$ (1 762 135 \$ en 2019). De cette somme, une portion de 265 076 \$ (280 918 \$ en 2019) représente les engagements envers des entreprises apparentées.

**11. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Fonds RadioStar, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

**Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait la Fondation à subir une perte financière. Le risque de crédit pour la Fondation est principalement lié aux débiteurs.

Pour les montants à recevoir des radiodiffuseurs, l'organisme évalue, de façon continue, les montants à recevoir sur la base des montants dont il a la quasi-certitude de recevoir en s'appuyant sur les décisions rendues par le CRTC.

**Risque de marché**

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers fluctuent en raison de variations des prix du marché. Certains instruments financiers de Fonds RadioStar l'exposent au risque de taux d'intérêt et au risque de prix autre.

**Risque de taux d'intérêt**

Fonds RadioStar est exposé au risque de taux d'intérêt en ce qui concerne ses instruments financiers à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux d'intérêt fixe assujettissent Fonds RadioStar à un risque de juste valeur. Les dépôts à terme et les parts de capital Desjardins exposent la Fondation à ce risque.

**11. INSTRUMENTS FINANCIERS (SUITE)****Risque de prix autre**

Le risque de prix autre est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché. Fonds RadioStar est exposé au risque de prix autre en raison des parts de fonds communs de placement dont la valeur fluctue en fonction de la cote boursière.

**12. CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

En vertu de la proposition visant à établir le fonds de commercialisation et de promotion de la musique canadienne de la langue française devenue « Fonds RadioStar » présentée par l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) en septembre 2000 et approuvée par ce dernier le 9 novembre 2000, les charges de fonctionnement ne peuvent excéder 10 % des contributions des radiodiffuseurs versées durant l'existence du Fonds. Du mois d'août 2001 jusqu'au 31 août 2020, les charges représentent 7,8 % des contributions.

**13. RÉGIME DE RETRAITE**

Fonds RadioStar a un régime de retraite à cotisations déterminées qui garantit le paiement de cotisations de retraite à tous les employés qui sont à son emploi depuis plus de trois mois. Les cotisations au régime de retraite sont de 7 % du salaire de base et conditionnelles à la cotisation volontaire de 3,5 % de l'employé. La charge de retraite au montant de 16 356 \$ (16 199 \$ en 2019) est incluse dans les salaires aux résultats.